

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-4080

présenté par

M. Villedieu, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Houssin,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Marchio

ARTICLE 5

Supprimer l’alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer la fabrication de composantes essentielles à la production d'éoliennes de la liste des activités éligibles au crédit d'impôt prévu au présent article.